

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE CHADRAC**  
**SEANCE DU 9 OCTOBRE 2014**

L'an deux mille quatorze et le neuf octobre à 19 heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CONVERT Gérard, Maire.

**Présents** : Mme BRUSTEL, Mr DELABRE, Mme THIEBAULT Maires Adjoints Mr ARSAC, Mme COZE, Mme DE ALMEIDA, Mr FIALON, Mr GIBERT, Mr HARITCHABALET, Mme LE GOFF, Mr MAYRAND, Mme MIALON, Mr ROCHER, conseillers municipaux.

**Excusés** : Mme ALLIBERT a donné procuration à Mme BRUSTEL  
Mme BOURDELAIN a donné procuration à Mr HARITCHABALET  
Mme FERREBOEUF a donné procuration à Mr FIALON  
Mr GARNIER a donné procuration à Mr MAYRAND  
Mme MALZIEU a donné procuration à Mr GIBERT  
Mr MENINI a donné procuration à Mr ARSAC  
Mme PEYRON a donné procuration à Mme THIEBAULT  
Mr POURHADI a donné procuration à Mr DELABRE  
Mr TRANCHARD a donné procuration à Mr CONVERT

**Secrétaires** : Mme DE ALMEIDA – Mr GIBERT

**PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DES EFFECTIFS**

**CREATION DE POSTES-AVANCEMENTS DE GRADE**

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création des emplois suivants suite à avancement de grade :

- *Adjoint technique territorial 1<sup>ère</sup> classe/ Catégorie C*
  - *4 postes à 31,5h*
  - *3 postes à temps complet*
- *ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe/ Catégorie C*
  - *1 poste à temps complet*
- *Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe/ Catégorie C*
  - *1 poste à temps complet*
- *Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe/ Catégorie C*
  - *2 postes à temps complet*
- *Agent de maîtrise principal/ Catégorie C*
  - *1 poste à temps complet*
- *Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe/ Catégorie C*
  - *1 poste à temps complet*
- *Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe/ Catégorie C*
  - *1 poste à temps complet*
- *Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe/ Catégorie B*

o *1 poste à temps complet*

Monsieur le Maire propose que ces créations de postes soient transmises pour avis à la Commission Administrative Paritaire, avant suppression des emplois précédemment occupés par les agents promus en grade, à soumettre ensuite, pour suppression des postes précédemment occupés, pour avis au Comité Technique Paritaire.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2015.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition.

**DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE**

Afin de pouvoir honorer le règlement des taxes foncières 2014, rattachées aux cellules commerciales des résidences Louis Aragon et Agriates, il y a lieu d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

**BUDGET CELLULES COMMERCIALES**

**Section de Fonctionnement Dépenses**

ARTICLE 63512	TAXES FONCIERES	+316 €
ARTICLE 023	PRELEVEMENT	-316 €

**Section d'Investissement Recettes**

ARTICLE 021	PRELEVEMENT	-316 €
ARTICLE 1641	EMPRUNTS	+316 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition.

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - DESIGNATION REPRESENTANT C.L.E.C.T**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que par délibération en date du 30 mars 2000, et conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay a créé une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Cette commission est renouvelée à chaque nouveau mandat de l'organisme délibérant et doit obligatoirement disposer d'au moins un représentant par commune membre.

Le conseil communautaire du 15 mai 2014 a confirmé la composition de celle-ci :

- 2 représentants pour la Ville du Puy en Velay
- 1 représentant pour les autres communes

Il convient donc de désigner le représentant de la commune de Chadrac qui sera appelé à siéger au sein de la C.L.E.C.T.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Didier TRANCHARD, Conseiller municipal délégué.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition.

### **FONDS DE CONCOURS 2014 Communauté d'Agglomération**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du courrier reçu de la Communauté d'Agglomération en date du 23 septembre dernier, concernant les fonds de concours 2014.

Monsieur le Maire propose que la Commune de Chadrac présente un dossier pour l'acquisition de mobilier et de matériel nécessaires à l'aménagement du Centre de Loisirs Sans Hébergement dans le futur Pôle Enfance Jeunesse.

Il présente un chiffrage prévisionnel établi par l'Association Vivre Mieux à Chadrac, gestionnaire de la structure, pour un montant de 22.826,48 € HT, suivant les prix proposés par la société MANUTAN.

Monsieur le Maire précise qu'une subvention de 25 % pourrait être attribuée dans le cadre de l'achat de mobilier ou de matériel de 1<sup>ère</sup> acquisition.

Monsieur le Maire propose de présenter ce dossier et de solliciter l'attribution de la subvention la plus élevée possible au titre des fonds de concours 2014.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition.

### **MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE COMMISSIONS**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la lettre reçue de Monsieur Alain GIBERT, Conseiller Municipal, l'informant de son désir de démissionner de son poste de Vice Président de la Commission des travaux, pour des raisons professionnelles d'indisponibilité.

Monsieur le Maire propose que soit nommé un nouveau vice président de la commission des travaux.

Messieurs Michel MAYRAND, liste « Gardons toujours le Cap » et Monsieur Michaël ARSAC, liste « l'Avenir de Chadrac » sont candidats à ce poste.

**Pour Mr MAYRAND :** Votes pour : 17

Votes contre : 5

Abstentions : 1

**Pour Mr ARSAC :** Votes pour : 4

Votes contre : 18

Abstentions : 1

Monsieur Michel MAYRAND est installé dans ses fonctions de vice président de la commission des travaux.

Madame Bernadette PEYRON est installée à sa place dans les fonctions de vice présidente de la commission « Vie Associative ».

### **RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2013 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Monsieur le Maire propose de regarder un power point illustré qui retrace les différentes actions et réalisations de la Communauté d'Agglomération durant l'année 2013.

Où cet exposé, les membres du conseil municipal prennent acte de cette présentation.

### **EXTENSION DE COMPETENCES - COMMISSION ACCESSIBILITE**

Les membres de la liste « l'Avenir de Chadrac » propose que soit créé une commission Sécurité Routière, pour favoriser et améliorer le cadre de vie des Chadraçois.

Monsieur le Maire propose que cette compétence soit rattachée à la commission accessibilité existante, et que la commission soit complétée de membres désirant s'investir et travailler sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette proposition et renomme la commission « ACCESSIBILITE et SECURITE ROUTIERE ».

Aux 5 membres de la commission précédemment désignés, s'adjoignent : Mme COZE Suzanne, Mr ARSAC Michaël, et Mme BRUSTEL Elisabeth.